

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Données générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° P19- 0037935

☐ Maladie

☐ Dentaire

☒ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Mutuelle : 3018

Société : RAM

53591

☐ Actif

☒ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom :

BAATARI EL HOUSSINE

Date de naissance :

07 - 04 - 1958

Adresse :

HABITUELLE

Tél. : 06 67 63 60

Total des frais engagés : 4100, DH

Cadre réservé au Médecin

Docteur BENAMAR Faïçal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tél : 022.22.05.66

Cachet du médecin :

Date de consultation : 15 / 12 / 20

Nom et prénom du malade : M. BAATARI EL HOUSSINE

Age : 62

Lien de parenté :

☒ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie : VICE DE REFRACTION

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Casablanca

Le :

29 / 12 / 2020

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Praticien attestant le Paiement des Actes
15.12.20	C2		300 D.I	Docteur BENAMAR Façal Maladies & Chirurgie des Yeux 23, Rue du Prince Moulay Abdellah Casablanca - Tél: 022.22.05.66

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

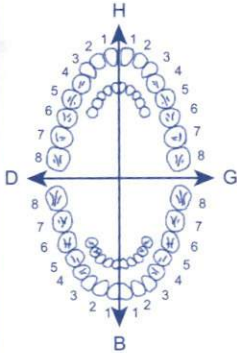
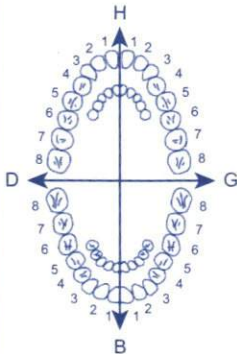
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	25/12/20					3800 D.I

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées		Nature des Soins	Coefficient	
					COEFFICIENT DES TRAVAUX
					MONTANTS DES SOINS
					DEBUT D'EXECUTION
					FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411 G 21433552 00000000 B 00000000 11433553				COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				MONTANTS DES SOINS
					DATE DU DEVIS
					DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca le 25/12/2020



عيادة بصريات القدس

Cabinet Optic Al Qods s

Groupe 70 n°1 BIS, Hay AL QODS, Sidi Bernoussi
Casa

Patente: 31611830
Tel: 05 22737704

Opticien optométriste



095008959

FACTURE N°12/0049 فاتورة رقم

M. BAATARI EL HOUSSEINE Doit

Prescription ophtalmologue

N° de nomenclature Correspondants à la Prescription du Docteur :	VL : Vision de loin	VP : Vision de près
	O.D. +1.25 (+0.50 = 1.75) O.G. +1.00 (+0.50 = 1.50)	O.D. Add + 2.00 O.G. Add + 2.00

FOURNITURES :		
Montures : Metale	800,00	
Verres : Progressive digressive		
O.D. +1.25 (+0.50 = 1.75)	1500	
O.G. +1.00 (+0.50 = 1.50)	1500	
TOTAL :	3800,00	

Arrêté la présente facture à la somme de :

Trois Mille huit cent dix euros

ICE 001776300000095 IF 14481508

Cabinet Optic Al Qods s
Opticien optométriste
Tel: 05 22737704

Docteur BENAMAR Faïçal
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE MONTPELLIER

23, Rue du Prince My Abdallah
CASABLANCA - 01
Téléphone : 05 22 22 05 66

الدكتور بنعمار فيصل

امراض وجراحة العينين

اختصاصي
خريج كلية الطب بمندوبي

23، زنقة الأمير مولاي عبد الله
الدار البيضاء - 01

الهاتف : 05 22 22 05 66

Casablanca, le 15-12-20 في الدار البيضاء في N° 101983

VERRES pour M. BAATARI EL HOUSSINE



O.D.

O.G.

(145 + 0.50) cyl + 1.25 sph Loin (160 + 0.50) cyl + 1 sph
(145 + 0.50) cyl + 3.25 sph Près (160 + 0.50) cyl + 3 sph

Type de monture

Verres

Progressifs
Incassables
Antireflet

Cabinet Optique
23, Rue du Prince My Abdallah
Casablanca - Tél: 05 22 22 05 66

Docteur BENAMAR Faïçal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tél: 022.22.05.66